IMMIGRATION

Permis de séjour pour développer un projet entrepreneurial

Autorisation de séjour temporaire et de travail indépendant

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 26 septembre 2023

Le contenu de cette page est fourni à titre purement indicatif. Seules les dispositions de la réglementation en vigueur au moment du dépôt de la demande s'appliquent.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT	MIS À JOUR
Durée initiale : L'autorisation initiale a une durée de 1 an.	**14 novembre 2026**

Thèmes: Travail indépendant | Entrepreneuriat | Travail

Sur cette page

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

01 Description

L'autorisation de séjour temporaire et de travail indépendant permet aux ressortissants de pays tiers de résider légalement en Espagne et d'exercer une activité économique à leur compte, c'est-à-dire en tant que travailleurs indépendants (autónomos) ou entrepreneurs. Ce permis est régi par la législation sur les étrangers (extranjería) et est soumis à des conditions spécifiques concernant les moyens économiques, la viabilité du projet et le respect de la réglementation sectorielle applicable.

02 Avantages de cette autorisation

- Permet d'exercer une activité économique de manière indépendante en Espagne
- Possibilité de regroupement familial une fois les conditions remplies
- Accès au système de sécurité sociale et à la couverture sanitaire
- Renouvelable avec possibilité d'accéder à un titre de séjour de longue durée

03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

Profil du demandeur principal :

- Étrangers non ressortissants de l'Union européenne souhaitant s'établir en Espagne pour exercer une activité professionnelle ou entrepreneuriale de manière indépendante.

Qui doit être le demandeur principal :

- La personne physique étrangère qui exercera l'activité économique en tant qu'indépendant.

Membres de la famille pouvant l'accompagner dans la même demande :

- Il n'est pas possible d'inclure des membres de la famille dans la même demande initiale. Le regroupement familial devra être demandé ultérieurement, conformément aux dispositions de la réglementation applicable en matière de regroupement familial.

04 Exigences générales

Pour le visa de séjour et de travail indépendant (depuis le pays d'origine) :

- ✓ Ne pas se trouver en situation irrégulière sur le territoire espagnol
- ✓ Ne pas avoir de casier judiciaire en Espagne ni dans les pays de résidence antérieurs
- ✓ Ne pas faire l'objet d'un signalement aux fins de non-admission dans l'espace Schengen

- ✓ Disposer de ressources économiques suffisantes pour sa propre subsistance
- ✓ Projet d'activité viable
- ✓ Respect des exigences légales requises pour l'ouverture et le fonctionnement de l'entreprise
- ✓ Inscription à l'ordre professionnel ou autorisation professionnelle si l'activité l'exige

Pour l'autorisation de séjour et de travail (décision du Bureau des étrangers, Oficina de Extranjería) :

- ✓ Présentation du plan d'affaires
- ✓ Justification d'un investissement suffisant
- ✓ Inscription aux régimes correspondants de la Sécurité sociale
- ✓ Licences municipales ou sectorielles selon l'activité

05 Documents requis

- ☐ Passeport complet et en cours de validité
- ☐ Extrait de casier judiciaire
- ☐ Plan d'affaires détaillé
- ☐ Attestation de qualification professionnelle ou d'expérience
- ☐ Justification des ressources économiques
- ☐ Documents prouvant l'investissement prévu
- ☐ Autorisations ou licences requises pour l'exercice de l'activité
- ☐ Le cas échéant, certificat d'inscription à l'ordre professionnel ou d'habilitation professionnelle

06 Processus de demande

1 **Constitution du dossier**

Le demandeur doit rassembler tous les documents requis, y compris le plan d'affaires, les ressources économiques et les licences ou autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité.

2 **Dépôt de la demande**

La demande est déposée en personne auprès de la mission diplomatique ou du consulat espagnol du pays de résidence.

3 **Décision et délivrance du visa**

Le consulat statue sur la demande dans un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois. En cas d'octroi, un visa de séjour et de travail indépendant est délivré.

4 **Entrée en Espagne et démarches finales**

Le demandeur doit entrer en Espagne pendant la validité du visa et demander personnellement la carte d'identité d'étranger (TIE) dans un délai d'un mois à compter de son entrée.

07 Durée et renouvellement

Durée initiale :

L'autorisation initiale a une durée de 1 an.

Renouvellement :

L'autorisation de séjour et de travail indépendant renouvelée aura une durée de quatre ans, sauf s'il y a lieu de délivrer une autorisation de résidence de longue durée, et permettra de travailler en tant que salarié ou indépendant sur l'ensemble du territoire national et dans tous les secteurs d'activité. Les effets de l'autorisation renouvelée rétroagissent au lendemain de la date d'expiration de l'autorisation précédente.

08 FAQ

Puis-je demander cette autorisation si je suis déjà en Espagne en tant que touriste ?

Non. Cette autorisation doit être demandée depuis le pays d'origine, il n'est pas possible de l'obtenir par modification d'un séjour de courte durée.

Quel est le délai de décision ?

Le délai de décision est de trois mois. Il court à compter du lendemain de la date d'entrée de la demande au registre de l'organe compétent pour son traitement.

Si ce délai de 3 mois s'écoule sans qu'une décision ait été notifiée, votre demande peut être considérée comme rejetée par silence administratif.

Puis-je inclure ma famille dans la même demande ?

Non. Le regroupement familial doit être demandé ultérieurement, une fois la résidence obtenue.

Faut-il justifier d'une expérience ou d'études pour que le projet soit approuvé ?

Oui, vous devez fournir la preuve de vos qualifications ou expériences préalables en rapport avec l'activité que vous allez exercer.

09 Réglementation applicable

- Ley Orgánica 4/2000, de derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social
- Reglamento de Extranjería, aprobado por RD 1155/2024

Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?

Expliquez-nous votre situation et nous vous conseillerons

Envoyez-nous un message